

# Quoi de neuf ?

LA LETTRE D'INFOS DE VISSEICHE



## Édito

### A la croisée des chemins !

2008 se termine sur fond de crise économique. 2009 s'annonce morose avec une récession certaine, c'est vrai. Pour autant, ne soyons pas fatalistes et posons-nous plutôt cette question simple : que pouvons-nous faire à la mesure de nos moyens ?

Le constat est clair : Nous sommes entrés depuis quelques mois dans une crise financière qui se prolonge par une crise économique : l'immobilier et l'automobile souffrent particulièrement alors qu'ils emploient 10% de la population active.

L'absence de croissance économique entraîne une réduction des crédits de l'Etat et a des conséquences directes sur les finances de nos communes. Le gouvernement annonce pour 2009, une augmentation de 2% des dotations destinées aux communes mais celle-ci englobe le fond de compensation de TVA (TVA remboursée à la commune suite à des investissements).

Dans les faits, l'augmentation sera de 0,6%. Point positif pour Visseiche, la population a significativement augmenté et le dernier recensement sera pris en compte dans le calcul de la dotation.

Par ailleurs, 2009 sera marqué par la réforme des collectivités territoriales qui se donne pour objectifs de réduire les niveaux d'administration locale (Région, départements, structures intercommunales et communes) et de clarifier le partage des compétences entre les

départements et les régions.

Les petites communautés de communes, notamment celles avec une enclave seront invitées à fusionner. Les élus souhaitent que ces changements se fassent dans la concertation et ne soient pas imposés par l'état. L'autre pomme de discorde, est l'élection au suffrage universel des délégués à la communauté de communes voire de son président. Si cette décision est prise, ces élus seront choisis au sein du conseil municipal à travers le même scrutin que les municipales. Dans un monde difficile, nous avons besoin d'un ancrage. Dans notre démocratie, la commune doit exercer librement ses compétences de proximité. Toutefois, pour répondre à un certain nombre de problèmes complexes, l'intercommunalité est la réponse la mieux adaptée.

Comme vous le remarquez, nous sommes à la croisée des chemins, dans beaucoup de domaines qui nous touchent.

Certes, 2009 sera une année difficile, sur le plan économique et social, mais sachons construire une meilleure qualité de vie ensemble et renforcer les liens de proximité.

Les membres du conseil municipal ont ce souci et ont pris des initiatives dans ce sens depuis le début de mandat. Je les en remercie tout comme les membres du CCAS, le personnel communal et l'ensemble des bénévoles au service de la population.

Bonne et heureuse année 2009, à vous tous !

Bruno GATEL  
mairie de Visseiche

Les Vœux de la municipalité auront lieu  
le 16 janvier, à 20 h. Venez nombreux !



# En direct de la commune

## ■ *Vœux de la municipalité, vendredi 16 janvier, 20h, salle communale de Visseiche*

Toute la population est invitée. Nouveaux arrivants : cette cérémonie est l'occasion pour vous de vous familiariser avec votre nouvelle commune !

Au programme : remise des prix du concours des maisons fleuries.

## ■ *C.C.A.S : Galette des rois, jeudi 22 janvier, à 14h, salle communale de Visseiche*

Les membres du Centre communal d'action sociale invitent toutes les personnes de plus de 70 ans, et leurs conjoints, domiciliées dans la commune à la Galette des rois. Une animation sera proposée par l'association Artempo: Christiane accompagnée de son accordéoniste Robert revisitera les plus grands standards de la chanson française. La participation demandée est de 1€ par personne.

S'inscrire impérativement en mairie ou auprès de Catherine Tual, vice-présidente du C.C.A.S (tel : 02 99 96 02 54) **avant le 20 janvier**. En cas de problème de locomotion, les membres du CCAS sont à votre disposition pour aller vous chercher. N'hésitez pas à venir nombreux à cette première rencontre proposée par le C.C.A.S !

## ■ *Commission jeunesse et sports : Rectification*

Une erreur s'est glissée dans la composition de la commission (« Quoi de neuf ? » n°2).

Les membres de cette commission sont : Eric Friteau (vice président), Serge Darier, Richard Leroy, Annie Leterme. Le maire est président de droit.

## ■ *Commission communale des impôts directs*

La commission communale des impôts directs existe dans chaque commune. Cette commission est présidée par le

maire et comprend six commissaires. La durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle du conseil municipal. Elle se réunit annuellement à la demande des services fiscaux et sur convocation du maire. La séance a lieu à huis clos et elle donne lieu à un procès verbal. Les membres de la commission sont appelés à se prononcer sur la valeur locative des propriétés bâties et non bâties. Cette valeur locative sert de base au calcul des taxes principales. Les membres de la commission peuvent être appelés à approuver de nouveaux tarifs d'évaluation ou à compléter le recensement des constructions terminées ou ayant changé d'affectation. 6 titulaires et 6 suppléants sont nommés par le directeur des services fiscaux sur une liste de 24 contribuables présentés par le conseil municipal. Un des commissaires doit être domicilié hors commune.

### *Titulaires*

Didier Becan, La Montagne  
Jean Bignon, Le Vieux Moulin  
Jean-Baptiste Crocq, Le Moulin Neuf  
Sylvie Rousselin, 10, route de la Noe  
Lucien Lebrun, La Perrière

### *Hors commune*

Isidore Bodin La Guerche de Bretagne

### *Suppléants*

Jean-Yves Lemarié, 26, rue de Rennes  
Paule Boissard, La Tuilerie  
Georges Rousseau, L'Onglée  
Marcel Gaugain, Le Moulinet  
Joseph Cornée Drouelle, La Fresnais

### *Hors commune*

Gabrielle Delonglée, La Guerche de Bretagne

## ■ *Actualisation du zonage de l'assainissement*

Depuis la loi de 1992 sur l'eau, les communes ont l'obligation de délimiter sur leur territoire les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif.

Une étude de zonage d'assainissement a été réalisée par le bureau d'études Bicha en 1995. Le conseil municipal en date du 29 septembre 1995 a délibéré sur les zones desservies et non desservies par l'assainissement collectif. Il prévoyait de retenir en assainissement collectif, le bourg (sauf la route de la Noë). Les autres secteurs relevaient de l'assainissement non collectif. Actuellement, la commune est guidée par une carte communale qui a été approuvée le 18 juin 2004.

Une actualisation de l'étude de zonage a

été confiée à la société EF Etudes de Saint Germain sur Ille. Le 13 novembre, suite à l'étude, le conseil municipal a décidé de retenir le projet de zonage suivant :

En assainissement collectif : le bourg, la route de la Noë, la Grande Censerie, le Vieux Moulin (33 lots) et les 3 maisons isolées du hameau ainsi que la zone d'aménagement différé de la Péhanterie, route de Bais. Le reste de la commune est situé en zone d'assainissement non collectif. Une enquête publique est prévue au début de l'année 2009. Après cette procédure, le plan de zonage sera définitivement approuvé.

## Le Saviez-vous ?

### 1 300 ans d'inhumations

Jusqu'en 1838, le cimetière de Visseiche était situé autour de l'église.

En 2004, une tranchée pour les eaux pluviales, dans la rue de la Corbinais, mettait au jour des tombeaux datant du 6<sup>e</sup> ou 7<sup>e</sup> siècle. Une équipe d'archéologues, dirigée par Jean-Claude Meuret, tenta de sauver cette découverte en voulant extraire les cercueils, en calcaire coquiller et schiste ardoisier mais les sarcophages sont tombés en poussière. Heureusement, les sépultures avaient pu être fouillées auparavant. Cette découverte a révélé une vingtaine de fosses et de cercueils marqués de croix pectorales, des bagues de bronze... et sur l'une des parois d'un coffre en schiste, une inscription en latin : hic dommi rione requiescat. Traduction : « Qu'ici repose le seigneur Rione ». Un seigneur d'une trentaine d'année enterré là entre le 6<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> siècle selon les datations au carbone 14.



Mai 2004

Fouilles archéologiques rue de la Corbinais

## CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET RESPECT DU PATRIMOINE

*Construire ou rénover, cela impose des choix architecturaux, des démarches et de monter des dossiers qui en découragent plus d'un. Pour répondre à vos questions, huit architectes conseillers sont chargés par le Conseil général et les groupements de communes de venir en aide aux particuliers et aux élus pour leur projet de construction, d'extension, de rénovation, de réhabilitation etc. Rencontre avec Pascal Lesourd, architecte conseiller du Pays Guerchais et de Vitré Communauté.*

### Quelle est votre mission ?

Pascal Lesourd : J'aide les particuliers et les élus dans leurs projets en proposant mes conseils en architecture et en urbanisme. Questionnement sur le choix du terrain, les démarches administratives, les méthodes de restauration, ou même accompagnement dans la réflexion d'aménagement intérieur de l'habitation... j'interviens gratuitement pour toute construction neuve ou rénovation. Qu'il s'agisse ou non d'une zone protégée, mon but est d'assurer la cohérence des projets avec leur environnement : faire en sorte que les réhabilitations se fassent dans le respect du bâti ancien et situer les projets sur le plus long terme en tenant compte des évolutions futures.

### A Visseiche, beaucoup de projets doivent être soumis à l'architecte bâtiment de France, pour quelle raison ?

P.L. : L'église Saint Pierre est classée monument historique. L'architecte Bâtiment de France, Christine Boulay nommée depuis avril 2008, donne son avis sur tous les projets amenés à modifier les façades des bâtiments situés dans le périmètre de protection de l'église. Ce périmètre, de 500m, couvre la quasi-totalité des habitations du bourg de Visseiche. Ces exigences peuvent paraître contraignantes mais le but est de valoriser au maximum le patrimoine. Pour Visseiche, notamment, cela peut constituer un réel élément d'identité si on parvient à une harmonie au centre bourg. La recherche d'une qualité globale est aussi un gage de la valorisation du patrimoine de chacun.

### Pour éviter de se voir refuser des travaux, que conseillez-vous ?

P.L. : Dès que vous avez retiré le dossier en Mairie, venez me voir. Je tiens des permanences deux fois par mois à la Guerche et, en 2009, j'aurai trois permanences à Visseiche. Lorsque cela s'impose je peux également intervenir sur le terrain. Il est vrai que les règles ne sont pas simples et nous travaillons à les rendre plus compréhensibles. Mon objectif est qu'il n'y ai pas de refus de dossiers. J'ai un rôle de « facilitateur ». Je fais l'intermédiaire entre les particuliers et l'architecte Bâtiment de France que je rencontre régulièrement.

#### Permanences de Pascal Lesourd :

A La Guerche de Bretagne : mardi 6 janvier, matin et mercredi 21 janvier, après-midi.

Pensez à prendre rendez-vous en appelant

la Communauté de communes au 02 99 96 21 09.

A Visseiche : vendredi 27 février de 10h à 12h, en mairie.

#### Demande de travaux ou permis de construire : contacts et étapes clés

- 1) S'informer et retirer le dossier à la Mairie de Visseiche
- 2) Prendre rendez-vous avec l'architecte conseiller
- 3) Contacter Matthieu JEROME (Service urbanisme de la Communauté de communes) pour toutes questions sur le montage du dossier
- 4) Déposer le dossier complet à la mairie

#### • Garderie municipale périscolaire

Lors de la séance du 16 octobre 2008, le conseil municipal a décidé de fixer les nouveaux tarifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

Matin : forfait d'1 €

Soir : 17h – 17h30 : 0,50 € si l'enfant part avant 17h30.

17h – 18h30 : forfait d'1 € si l'enfant reste ou arrive à la garderie après 17h30.

L'école fermera ses portes à 17h00. Les enfants sont emmenés directement à la garderie.

Seuls, les enfants prenant le car à 17h15 bénéficient de la gratuité de la garderie.

#### • Lotissement du Vieux Moulin

Lors de la séance du 13 novembre, le conseil municipal a fixé le prix de vente des lots à 52,50 € H.T le m<sup>2</sup>.

#### • Sites Internet Communauté du pays guerchais et commune de Visseiche

Nathalie Liva et Richard Leroy sont les deux référents de la commune pour le site de la commune et le site communautaire.

#### • Syndicat des Eaux de la forêt du Theil

Deux titulaires et un suppléant représentent la commune.

Est réélu titulaire : Clément Daguin. Est élu nouveau titulaire : Albert Martinais

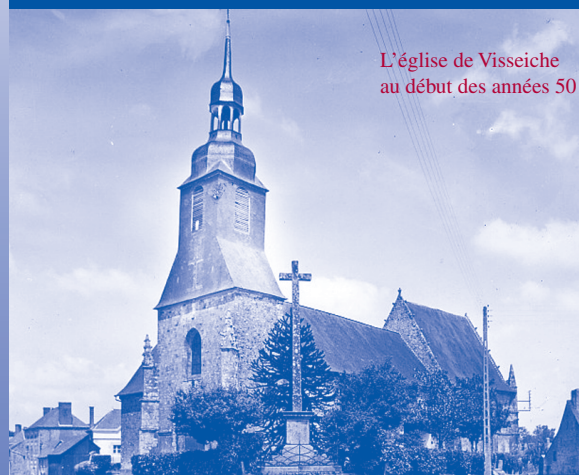
Eric Friteau est élu suppléant.

#### • Bibliothèque communale : une agente communautaire recrutée

Suite au départ de Nicolas Choukroun, la communauté de communes a décidé de créer un poste d'agent du patrimoine qui sera mis à disposition des bibliothèques de Visseiche, Moulins et Rannée. Le temps de travail mis à disposition de la bibliothèque de Visseiche restera au niveau précédent soit un tiers temps. La commune participera à hauteur de 3000 € par an au financement de cet emploi. Une agente du patrimoine a été recrutée : elle doit prendre ses fonctions le 1er mars 2009.

#### • Permanence pour les inscriptions sur les listes électorales le 31 décembre

« Pour chaque révision annuelle des listes électorales, les demandes d'inscription des électeurs sont déposées dans les mairies jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre inclus » (art. R-5 du code électoral). Mercredi 31 décembre, une permanence sera assurée en mairie aux heures habituelles d'ouverture, soit de 9h00 à 12h30.



L'église de Visseiche au début des années 50

# Le coin des Associations



## ■ Club Entraide et Amitié :

### Le calendrier 2009

- 7 janvier : Assemblée générale et galette des rois
- 4 février : Crêpes de la chandeleur
- 25 février : Concours de belote interclubs
- 28 mars : Repas annuel des retraités
- 24 juin : Buffet grillades
- 23 septembre : Concours de belote interclubs
- 17 octobre : Repas cantonal à La Guerche
- 25 novembre : Repas pot au feu
- 16 décembre : Bûche de Noël

## ■ E.S.V.A

### Le mot du président

Chers supporters,  
Quelques informations sur le club de l'ESVA.

### Les dates à retenir des débutants aux seniors :

- Débutants : Le 31 janvier à Martigné.
- Benjamins : Le 10 janvier, Visseiche - Domalain 1  
Le 31 janvier, Visseiche - Domalain 2
- Pour les 13 ans B  
Tous les matchs se déroulent à Visseiche.
- Pour les moins de 15 ans  
Les matchs se déroulent à Fontaine Couverte pour les moins de 15 ans A et à Bais pour les moins de 15 ans B.
- Pour les seniors :  
Tous les matchs de l'équipe A et B se déroulent à Visseiche

### Le 18 janvier,

Equipe A ESVA – Montreuil.  
Equipe B ESVA – Retiers 3

### Le 8 février,

Equipe A ESVA – Saint Aubin des Landes  
Equipe B ESVA – Martigné

Venez nombreux pour encourager nos jeunes et moins jeunes.

**Stéphane Le Guen 02 99 76 54 22**

## ■ PG CATM

Samedi 7 - Dimanche 8 février 2009 : Concours de belote à la salle communale de Visseiche

## ■ Visseiche Cap Loisirs :

La composition du bureau a été modifiée suite à l'Assemblée générale.

Président : Joseph Couvert  
Vice-Président : Eric Friteau  
Secrétaire : Christèle Natu  
Trésorière : Annie Moreau

Rendez-vous : Samedi 28 février, salle communale de Visseiche, à partir de 20h, soirée Danse proposée par l'association. (entrée : 6€)

## ■ Bibliothèque

L'aide au devoir a repris chaque mardi soir, à la bibliothèque.

La bibliothèque recherche des bénévoles pour les permanences et l'aide au devoir.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, la bibliothèque est ouverte 9 heures par semaine dont le mardi de 18h à 19h et le samedi de 14h à 16h. La salle multimédia est également ouverte aux mêmes tranches horaires.

**Contact : Mairie 02 99 76 38 48**

## ■ O.G.E.C Visseiche

### Le calendrier 2009

Samedi 31 janvier : Soirée détente à Marcillé-Robert  
Samedi 21 février : Soirée Choucroute à Visseiche  
Dimanche 5 avril : Repas de printemps à Marcillé-Robert  
Dimanche 14 juin : Kermesse des écoles du R.P.I

## ■ Association cantonale de jumelage La Guerche-Ksiaz

En 1998, en Pologne et en 1999, en France dix communes du canton de La Guerche (dont Visseiche) signaient le traité de jumelage avec la ville de Ksiaz, située à 60kms au sud est de Poznam. Les communes ont un délégué, membre de droit au conseil d'administration : la commune de Visseiche est représentée par Olivier Blin. La présidente de l'association est Elodie Paillard de Moulins.

Cette année, l'Assemblée générale de l'association aura lieu à la salle communale de Visseiche, vendredi 23 janvier, à partir de 19h. Un buffet suivra à partir de 20h pour tous les adhérents. L'association prévoit un voyage en Pologne pour la première quinzaine d'août 2009.

## ■ Classes 9

« Samedi 18 avril, Vous serez les bienvenus lors de la journée des Classes 9. Cette décennie, les classes 8 se joignent à nous.

### Programme de la journée :

10h30 : Messe célébrée par l'abbé Hyacinthe Desmots, à l'église de Visseiche suivie du recueillement au cimetière.

12h15 : Photo souvenir à la mairie

13h00 : Repas à la salle polyvalente de Marcillé-Robert.

**Tarif :** Entre 30 et 32€, en fonction du nombre d'inscriptions. Les inscriptions se font au petit Marché ou au Belle Isle du 15 février au 29 mars. »

## ■ ARTEMPO

- Dimanche 1<sup>er</sup> février, salle communale de Visseiche.

### « Les révélations du Tremplin »

14h - 15h30 (première séance) et 16h - 17h30 (deuxième séance)

Un après-midi de chansons proposé par une quinzaine de chanteurs révélés par le Tremplin des talents de la chanson à La Guerche de Bretagne depuis 2004.

**Tarif :** 8€ et 3€ pour les moins de 10 ans.

**Renseignements : [www.artempo-music.fr](http://www.artempo-music.fr)**

- Vendredi 27 février, 19h au centre culturel de Bonchamps les Laval :

Spectacle de François Feldman avec en première partie, Michael Roupie et la troupe Couleur Soleil.

## ■ West Poker Team

Tout au long de l'année, l'association proposera des soirées Poker, le vendredi soir, à 19h ou des après-midi Poker, le dimanche à 13h, à la salle communale de Visseiche.

### Le calendrier 2009

En janvier : Dimanche 4 et 18  
Vendredi 9, 16, 23 et 30

En février : Dimanche 1er et 15  
Vendredi 6, 13, 20 et 27

En mars : Vendredi 6, 13, 20 et 27  
Dimanche 15 et 29

En avril : Vendredi 3, 10, 17 et 24  
Dimanche 5 et 26



## Contact

Mairie  
1, Route de Marcillé-Robert  
35130 VISSEICHE  
**Tél : 02 99 76 38 48**  
[www.visseiche.com](http://www.visseiche.com)  
[visseiche.mairie@wanadoo.fr](mailto:visseiche.mairie@wanadoo.fr)

## A vous la parole

 (Vos suggestions, vos idées)

---

---

---

---

---

---

---

---

### HORAIRES D'OUVERTURE

#### Secrétariat

Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30  
Le vendredi après-midi de 14 h 30 à 17 h 30

#### Permanence

Le samedi de 10 h 30 à 12 h 00

A remettre dans la boîte à lettres de la Mairie